

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES TRAVAUX DES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE
58 DU RÈGLEMENT—L'ABSENCE DE
POLITIQUE URBAINE

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby)
propose:

Que cette Chambre blâme le gouvernement pour ne pas avoir établi une politique urbaine pour le Canada.

—Monsieur l'Orateur, la politique contemporaine au Canada présente un bien curieux paradoxe. L'ensemble de la population a élu, en 1968, le premier ministre le plus civil de notre histoire. Mais celui-ci n'a rien fait pour manifester de l'intérêt ou du souci à l'endroit de notre société urbaine. Comme dans presque tout autre domaine de la politique, notre premier ministre érudit et à l'esprit réfléchi (M. Trudeau) s'est renfermé dans une béate réserve olympienne, tandis qu'une nation transformée s'en va à la dérive vers une crise urbaine d'envergure.

Une voix: Voilà de belles paroles. De qui sont-elles?

M. Broadbent: J'en suis l'auteur. Je ne suis pas du parti ministériel. Rien ne sait émouvoir le gouvernement; rien ne l'incite à agir. Ici, comme en d'autres domaines, il a complètement négligé de donner le ton. Il s'est détourné des gens des villes qui l'ont élu, pour la plupart, à ce haut poste.

Le Canada n'est plus une nation rurale, comptant quelques villes, mais une société urbaine, dont la majorité des gens se concentrent dans une douzaine de villes environ et dont tous les membres, où qu'ils soient domiciliés, mènent une vie de plus en plus urbaine. Outre que la plus grande partie de la population demeure dans nos villes, celle qui reste encore dans nos campagnes, et cela est significatif, ne conçoit plus les choses de façon rurale. Minijupes, nouvelles-éclairs du monde entier à la télévision, voitures familiales, disques de Joan Baez et des Beatles—citadins et ruraux les connaissent tout autant les uns que les autres. Les transistors ne font aucune distinction entre l'adolescent de Haliburton et celui de Toronto. Bref, la distinction si apparente autrefois entre le citoyen chic et le péquenot des campagnes n'est plus de mise aujourd'hui. La culture rurale du Canada fait maintenant partie de notre histoire.

Cela dit, n'empêche que les grands problèmes associés à la société urbaine sont essen-

tiellement toujours aussi intenses dans nos villes. La plupart de nos problèmes nationaux touchent directement ou surtout les citoyens: la pollution de l'air et par le bruit, les logements trop petits et trop chers, les autoroutes qui détruisent le voisinage, le manque de parcs, les arts inaccessibles au citoyen ordinaire, la misère des hommes et des femmes qui vivent de pensions de vieillesse insuffisantes, l'existence terne et monotone de milliers de chômeurs, et la morne pauvreté des familles des ouvriers non syndiqués qui vivent de salaires à peine suffisants.

Déjà 75 p. 100 de nos citoyens vivent dans les villes, et d'ici 1980, ce chiffre aura atteint 80 p. 100. Dès la fin du XX^e siècle, seulement 5 p. 100 de nos citoyens vivront encore dans les régions rurales. Bien que notre crise urbaine ne soit pas aussi aiguë à l'heure actuelle que chez nos voisins américains, il est clair qu'à moins d'agir bientôt le Canada sera sûrement témoin d'événements semblables par leur caractère et leur intensité à ceux qui ont cours actuellement chez nos voisins du Sud.

On sait, monsieur l'Orateur, que nos villes n'ont pas les ressources financières suffisantes pour régler ces problèmes. L'impôt foncier ne peut tout simplement pas assurer le revenu requis par les municipalités pour assumer normalement ces responsabilités. Presque tous les maires de Saint-Jean à Vancouver l'ont fait ressortir, et je n'ai pas à m'y attarder.

Que dire de la responsabilité fédérale? Il est vrai que les gouvernements provinciaux méritent d'être critiqués de ne pas assurer l'aide financière et la planification requise par les villes. D'autre part, il faut aussi blâmer le gouvernement fédéral qui n'a pas assumé ses responsabilités constitutionnelles et fait preuve d'initiative dans ce domaine d'importance nationale. Le premier ministre, dans son indifférence, a dit aux villes qu'elles doivent soumettre leurs problèmes à leurs premiers ministres provinciaux de qui, d'après lui, ils relèvent en vertu de la constitution. D'autre part, il a mis au rancart les projets de rénovation urbaine et, ce faisant, il a, bien sûr, reconnu l'importance du rôle constitutionnel du gouvernement fédéral.

• (3.50 p.m.)

Quels sont donc les domaines précis de responsabilité fédérale, constitutionnelle et directe, si négligemment mis de côté par le premier ministre? Je vous en mentionnerai quelques-uns. D'abord, celui des communications, dont la télévision, la radio et le téléphone. En deuxième lieu, il y a la Société centrale d'hypothèques et de logement qui confère au gouvernement fédéral un rôle